Temps de travail,
il y a urgence à agir !

Communiqué • 03 juillet 2023

44 heures hebdomadaires et souvent plus pour de nombreux encadrants. C'est un volume excessif, en infraction avec le code du travail et de l'accord collectif de 2013 (page 92).

Et avec Tempo la situation va encore s'aggraver. Pourtant de nombreuses solutions existent :

- Indemnisation en repos ou en primes.
- Refonte de l'organisation du travail.

Notre rôle à FO france.tv est de veiller au bien-être et aux droits des travailleurs c'est donc la voie d'emplois du temps revus que nous privilégions.

Nous croyons fermement que le passage aux quatre jours par semaine de travail est une solution viable qui permettrait d'équilibrer notre vie professionnelle et personnelle, tout en respectant les contraintes légales.

Forfait jour, décompte horaire, tous concernés.

Appliquée rigoureusement, cette réduction du temps de travail est vertueuse. Elle permet d'accroître la productivité, d'améliorer la santé et le bien-être des employés. Les études le démontrent. Elle limite le recours à l'absentéisme, les accidents et les burn-out.

Elle offre de la flexibilité aux salariés en forfait jour comme au décompte horaire et offre une solution d'agilité à l'entreprise pour la planification.

FO France.tv a appris que la direction s'apprête à répondre à l'expertise du cabinet CEDAET de mars 2023 sur les conditions et l'organisation du temps de travail.

FO france•tv a appris hier lors d'une rencontre avec Alexandre Kara et Muriel Pleynet que la direction va prendre en compte l'expertise du cabinet CEDAET (rendue en mars 2023). De fait, la direction s'est engagée auprès des élus FO a répondre sur les conditions et l'organisation du temps de travail.

C'est un premier pas encourageant.

Nous sommes prêts à engager des discussions constructives pour parvenir à une solution qui soit équitable et respectueuse des droits des travailleurs et des enjeux pour l'entreprise.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix et améliorer nos conditions de travail. Solidaires, nous sommes plus forts.

PS : nous vous invitons à signaler officiellement vos dépassements sur Monkiosque chaque semaine et à nous en faire part (contact@fo-francetv.fr) si vous faites au-delà de 44 heures par semaine sur les antennes du réseau régional comme national. Cela nous aidera à mieux négocier avec l'entreprise pour le passage sur 4 jours.